



## **La circulation des personnes, talon d'Achille du Processus de Barcelone**

Parmi les conférences qui avaient étoffé le «Congrès», organisé par le groupe italien SDI le 16 décembre 2008 et intitulé : «Ressources Humaines, Ressources Environnementales pour la Croissance et la Compétitivité dans la nouvelle ère de l'Economie», celle qui a été donnée par son Excellence, M. Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission européenne en Tunisie. C'est donc dans la continuité de notre précédent article de présentation des travaux de ce colloque que nous présentons un résumé de l'intervention du Représentant de l'UE en Tunisie sous le titre : «L'intégration euro méditerranéenne vue par l'Europe».

Le conférencier a brossé un tableau quasi-exhaustif du processus de Barcelone, depuis son lancement en novembre 1995 jusqu'à la naissance de l'UPM (Union pour la Méditerranée), qui n'est qu'une refonte et un renforcement de ce processus, visant l'instauration d'un cadre multilatéral regroupant l'UE, d'une part, et les pays de la rive Sud de la Méditerranée, de l'autre. Les objectifs de ce partenariat euro méditerranéen, se résument en la mise en place d'une zone de paix, de stabilité et de prospérité, avec notamment la création d'une zone de libre-échange, sur fond de rapprochement entre les peuples des deux rives de la Méditerranée.

Outre la dimension multilatérale couvrant les volets politique et sécuritaire d'un côté, économique et financier de l'autre, mais aussi social, culturel et humain, l'intervenant a rappelé aussi l'existence d'une dimension bilatérale qui se manifeste essentiellement à travers des accords d'association liant un pays de la rive subméditerranéenne à l'UE.

Dans le contexte évolutif du cadre institutionnel de ce processus, et suite à l'élargissement de l'Union européenne à l'Est (en 2004 et en 2007) qui compte désormais 27 membres, sept pays de la rive Sud (Tunisie - Maroc - Jordanie - Autorité palestinienne - Israël et Egypte), ont été inclus dans la Politique Européenne de Voisinage (PEV), à côté de cinq pays de l'Europe de l'Est (Ukraine - Moldavie - Géorgie - Arménie - Azerbaïdjan), étant restés encore en dehors du Processus d'adhésion à l'UE. Cela s'est traduit, sur le plan financier, par la mise en place d'un instrument (IEVP, couvrant la période 2007-2013 et s'élevant à 12 milliards d'euros, outre les subventions accordées par la BEI (Banque Européenne Internationale), dans le cadre de la FEMIP (Facilité euro méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat).

La PEV vise une meilleure convergence entre l'UE et ses partenaires, sur la base de plans opérationnels, selon une approche différenciée qui tient compte des besoins spécifiques de chaque pays. Néanmoins, et d'après le premier rapport de suivi de la PEV, publié en décembre 2006, soit 30 mois après l'adoption de la PEV, la conclusion mettait en exergue la nécessité pour l'UE d'offrir un cadre plus attrayant à ses partenaires. Cela traduit, à notre avis, le malaise qui prévalait entre l'UE et ses partenaires euro méditerranéens, qui avaient constaté une certaine négligence de la part de l'UE, orientant ses efforts en

**3C Etudes. To see, or not to see: that is the question!**

3C Etudes. 11, rue de l'Usine, 2035 Tunis Aéroport. Tunisie.

Tél. : +216 71 942 001 – Fax : +216 71 942 867 – hg@3cetudes.com – www.3cetudes.com



direction des dix pays de l'Europe de l'Est qui ont fait leur entrée à l'Union en 2004. D'autres analystes et observateurs avertis qualifiaient, de façon claire, d'échec le processus de Barcelone.

Leur évaluation est, à notre sens, objective dans le sens où l'intégration euro méditerranéenne est restée modeste et que la prospérité, qui caractérise le Nord, n'a pas «contaminé» le Sud. Ce sont ces raisons qui ont poussé Le président français Nicolas Sarkozy à lancer l'UPM pour donner une nouvelle impulsion au processus de Barcelone, tombé en panne.

Par ailleurs, il est à signaler que les performances tunisiennes, bien relatées dans la conférence de son Excellence, ne devaient pas être considérées comme un argument pour glorifier le cadre partenarial, mais plutôt un résultat de la bonne gouvernance tunisienne et de la solidité relative de son tissu industriel, ainsi que de la compétence de ses hommes d'Affaires et de la compétitivité de ses entreprises. D'ailleurs, la faible affluence des IDE en Tunisie montre les disfonctionnements de ce partenariat qui fait que l'UE est incapable de vendre à ses investisseurs la destination Tunisie, en tant que partenaire voisin, stable politiquement et ancré dans la modernité, outre les autres atouts économiques et avantages comparatifs.

La migration ou la libre circulation des personnes, représente le talon d'Achille de ce processus où la politique d'émigration choisie initiée par la France et adoptée par l'UE, constitue un début de changement positif, mais le projet de «*Carte bleue*», inspirée de la «*Green Card*» américaine, s'est heurté à un report de vote au niveau du Parlement européen, alors qu'il a été adopté par l'Exécutif de l'UE ! L'Ambassadeur a d'ailleurs passé sous silence une question sur les raisons de ce report.

**THAMEUR MAATOUG**

**3C Etudes. To see, or not to see: that is the question!**

3C Etudes. 11, rue de l'Usine, 2035 Tunis Aéroport. Tunisie.

Tél. : +216 71 942 001 – Fax : +216 71 942 867 – hg@3cetudes.com – www.3cetudes.com